

Directive 97/23/CE**Mots clés :**

Accessoire sous pression

DN

Classification

Bride

Référence directive :

Article 3 § 1.4- 97/23/CE

Annexe II- 97/23/CE

Accepté par le CLAP :**17/10/2012****Sujet :** Classification - Accessoire sous pression pour injection de produits**Question :** Comment classer un dispositif destiné à injecter ou prélever des produits dans un flux process et composé notamment d'un tube d'injection et d'une bride de fixation sur la tuyauterie process ?**Réponse :**

Ce dispositif est un accessoire sous pression, classé en fonction de la pression PS et du DN de passage de fluide dans l'accessoire et non du DN de la bride de fixation.

Voir fiches CLAP 23 – Orientation 2/2 et CLAP 195 – Orientation 1/40

Note : la bride est un composant dimensionné en fonction de la tuyauterie à laquelle il est destiné.